

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

----- ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 septembre 2022

- Mr GOYOT débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET présente les excuses de Mmes SERVAN et JALLEY et de Mrs BERLEMONT et ROSSIGNOL
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance : proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 21 juin 2022 : adoption à l'unanimité

INFORMATIONS – COMPTES RENDUS DIVERS :

- OPAH : Un questionnaire sera adressé à chaque habitation du territoire de la communauté pour connaître les attentes liées à l'OPAH de la part des habitants.
- Personnel : Mr Fichet informe les délégués de divers arrêts des agents (maladie, congé maternité).
- FPU : Une première réunion avec les Vice-Présidents a eu lieu avec le cabinet KPMG en charge de l'étude sur la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). D'autres réunions seront programmées à destination des membres du bureau.
- Partage taxe aménagement entre les communes et la CCB71 : Le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI (à fiscalité propre) est obligatoire lorsque les communes la perçoivent. Ce partage est obligatoire et ne peut pas être refusé par la commune ou par l'EPCI. Il conviendra de prendre des délibérations concordantes entre les communes ayant institué la taxe et la communauté avant le 31/12/2022.
- Bâtiments opération petite enfance : Un point sur l'avancement des travaux est présenté aux délégués. L'ouverture possible de ces bâtiments pourrait se faire courant printemps 2023.
- Bâtiment administratif : Il est proposé de lancer une pré-étude par un architecte sur la possibilité d'agrandir les bureaux administratifs actuels ou de construire un bâtiment neuf.
- Centre de loisirs / Piscine : Un compte rendu du centre de loisir d'été et de la période estivale de la piscine est présenté aux délégués. La prochaine réunion de la commission se tiendra le 06/10/2022 à Saint Germain du Bois (salle de réunion).
- Voirie : Un compte rendu des travaux du programme de voirie est présenté aux délégués. Les calages sont à terminer. Une réunion de fin de chantier est à programmer.
- Rapports annuels SICED et SIVOM : Les rapports sur le prix et la qualité du service public lié aux déchets sont disponibles au siège de la communauté.

QUESTIONS A TRAITER :

- EPAGE : Plusieurs délibérations sont à prendre concernant le nouvel EPAGE. L'item 10 (gestion des ouvrages hydrauliques) qui avait été transféré aux Syndicats doit être restitué à la Communauté. Il convient également d'approuver la modification des statuts de l'EPAGE qui intégrerait des compétences optionnelles. Enfin, il convient d'approuver la dissolution du syndicat de la Seille Amont Seillette et Brenne et du syndicat du Bassin versant de la Vallière. Après études des divers documents, les délégués acceptent à l'unanimité ces délibérations.
- FPIC 2022 : Le montant du FPIC a été communiqué à la communauté. Le montant s'élève à 306 647€ (64 925€ EPCI et 241 722€ Communes). Comme pour les années précédentes, il est proposé que la part des communes soit affectée à la communauté pour financer en partie le budget des travaux de voirie. En cas de vote unanime, les communes n'ont pas besoin de délibérer. A l'unanimité, les délégués acceptent cette proposition.
- Convention Région / FARCT : Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19, la Communauté avait signé une convention avec la Région en vu d'apporter un soutien économique aux petites entreprises. Une participation de 1€/hab de la part de la communauté avait été établi. Afin de permettre le remboursement de cette avance de la Région à la Communauté, il convient de signer une nouvelle convention pour permettre se remboursement. Les délégués autorisent le Président à signer la convention avec la Région pour le remboursement de la participation de la CCB721.
- Personnel : Il est proposé de régulariser la prise en charge par la communauté des frais de missions des agents lors des déplacements pour des formations, stages, etc. Cette proposition est adoptée par les délégués. Il est également proposé de faire une gratification pour les 3 stagiaires BAFA qui n'ont pas été aidés par la communauté. Il est proposé une gratification de 430€ / stagiaire. Cette proposition est acceptée par les délégués.
- Utilisation piscine : Il est proposé d'établir une convention d'utilisation de la piscine pendant l'année scolaire pour les collèges de Saint Germain du Bois et de Pierre de Bresse. Cette proposition est acceptée par les délégués et autorisent le Président à signer ces conventions.
- Décisions modificatives : Des décisions modificatives sont à prendre.
 - o Suite à l'augmentation du point d'indice au 01/07/2022, les indemnités de fonction ont été revalorisées : Proposition en Dépenses de 2 500€ au compte 6531 et en Recette de 2 500€ au compte 7788.
 - o Le recours à l'emploi de CDD pour palier à des arrêts de travail a entraîné des dépenses supplémentaires, couvertes par les remboursements des assurances : Proposition en Dépenses de 5 700€ au compte 64131 et 5 000€ au compte 6218 et en Recettes de 7 500€ au compte 6419 et 3 200€ au compte 6459.
 - o Suite à une demande de la trésorerie, il convient d'effectuer une rectification de l'affectation de résultat 2021 pour le budget annexe des cellules commerciales : Proposition de Dépense de 1€ au compte 1068 et en Recette de 1€ au compte 165.

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité par les délégués.

- Versements budgets annexes : Afin de combler les déficits des budgets annexes, il convient de procéder au versement des sommes prévues au budget principal. Il est proposé de répartir la somme de 401 883€ (budget principal) au budget annexe de la ZA de la Chaigne (155 522€), de la ZA de St Germain / Mervans (80 544€), de la pépinière d'entreprises (109 378€) et aux Cellules commerciales

(56 439€). Les délégués acceptent à l'unanimité ces versements du budget principal aux budgets annexes.

- Service petite enfance : Il a été prévu au budget 2022 un nouveau logiciel et du matériel informatique pour les services du RAM et du Centre de loisir. La CAF a donné un avis favorable à l'obtention d'une aide financière sur ces investissements. Le montant estimé des dépenses est 9 535.20€ HT et une subvention possible de la CAF de 7 628€. Si le coût de la dépense est inférieur aux prévisions, le montant de l'aide sera réduit au prorata. Les délégués autorisent le Président à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN